Dossier de candidature pour le

« Recueil des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la Cité »

Acte de candidature

A – Vos coordonnées :

Nom de l'organisme candidat (collectivité territoriale, ~~entreprise, association, etc.)~~ :
Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix

Catégorie à laquelle appartient le candidat :

Maître d'ouvrage
~~Maître d'œuvre avec l'accord du maître d'ouvrage~~
~~Gestionnaire, exploitant ou opérateur~~

Nom et fonction du responsable de la candidature :
Dominique ECHAROUX Président de l'EPCI

Adresse :
43 rue St Pierre

Code postal : 91410 Ville : DOURDAN
Tél. : 01.60.81.12.20 Portable : 06.83.23.42.62 (Monique DESSENNE DGS)
Fax : 01.64.94.83.67 Courriel : contact@cc-dourdannais.com

Adresse de la réalisation :
70, avenue de Paris
91410 DOURDAN

B – Les thématiques proposées :
Souhaite présenter la réalisation dans la thématique suivante (1 seule thématique par dossier) :

~~Logement~~
ERP
~~Transport~~
~~Voirie, espaces publics~~

C.C. DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

Date et signature 16 Septembre 2011.

J'accepte que mon dossier soit présenté devant le comité national (si sélection au niveau départemental) et que tous les éléments produits fassent l'objet d'une diffusion et d'une reproduction. Je m'engage également à fournir tous éléments supplémentaires permettant sa publication détaillée au « recueil des belles pratiques et des bons usages ».

DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DOURDAN, le 16 septembre 2011

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Dominique ECHAROUX, Président de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix, certifie que les travaux de gros du Centre Aqualudique ont été réalisés conformément à la notice d'accessibilité annexée au Permis de construire.

Certificat délivré pour servir et valoir ce que ce droit.

Le Président de la CCDH

Dominique ECHAROUX

C.C. DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

43, rue Saint Pierre 91410 Dourdan
Tel. 01 60 81 12 20 • Fax. 01 64 94 83 67 • www.ccdourdannais.com

Construction du centre aquatique intercommunal à Dourdan

Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix

PHASE PERMIS DE CONSTRUIRE
NOTICE ACCESSIBILITÉ

LE 16 FÉVRIER 2009

PC39.

Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-18 et R. 111-19-19 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 du code de l'urbanisme]

Renseignements d'ordre général

Le projet a pour objet la construction d'un Centre Aquatique à Dourdan, comprenant un bassin de natation, un bassin ludique, une zone de balnéothérapie/remise en forme, un bassin extérieur, ainsi que les locaux nécessaires au fonctionnement du bâtiment.

Le bâtiment comporte deux niveaux accessibles au public.

REGLEMENTATIONS APPLICABLES :

Code de la construction et de l'habitation, articles L.111-7, R.111-1 à R.111-19,
Code de l'urbanisme : article R.421-5-1 et suivants, R.421-38-20, R.445-2 à 8
Décret n°94-86 du 26 janvier 1994
Circulaire n°224 du 3 mai 1994
Arrêté du 31 mai 1994
Circulaire n°94-55 du 7 juillet 1994
Arrêté du 1 août 2006

Déclarant et intervenant

MAITRE D'OUVRAGE
Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix
43 rue St Pierre
91410 DOURDAN

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE
D2X
112-114 Bld Haussmann
75008 PARIS – Tél : 01 42 94 02 00 – Fax : 01 42 94 14 47

1. ESPACES EXTERIEURS

1.1. LES CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Le cheminement usuel, depuis le parking jusqu'au bâtiment aura :

- Des pentes ≤ 5 %
- Des dévers ≤ 2 %
- Palier de repos devant les portes et à l'intérieur de chaque sas d'une longueur 1,40 m hors débattement des portes
- Largeur des portes 0,90 m en simple vantail et 1,60 m en double,
- Largeur des cheminements ≥ 1,40 m entre murs
- Les sols sont non meubles, non glissants et sans obstacles à la roue (enrobé)
- Bornes et poteaux détectables pour un aveugle,
- Garde-corps préhensible aux ruptures de niveau ≥ 40 cm,
- Ressauts ≤ 2 cm
- Balisage du cheminement piéton

1.2. DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Dans le cadre du projet, dix places de stationnement pour les personnes handicapées seront aménagées (parking de 104 places).

- Chaque place sera repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale.
- La largeur de chaque place sera de 3,30 m, espace horizontal au dévers ≤ 2 %.
- Les sols seront non meuble et non glissant.

2. ESPACES INTERIEURS

2.1. CIRCULATIONS INTERIEURES

Toutes les circulations horizontales accessibles au public auront au minimum une largeur de 1,40 m.

Un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour sera aménagé à chaque point du cheminement où un choix d'itinéraire est donné à l'usager.

2.2. SANITAIRES DESTINES AU PUBLIC

Conformément au décret n°81-324 du 7 avril 1981 fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées.

Les équipements projetés sont au nombre de 10 et se répartissent de la manière suivante :

RDC : 2 urinoirs + 3 sanitaires + 4 sanitaires accessible au PMR

Dans chaque sanitaire pour personnes à mobilité réduite il sera mis en place :

- Un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m,
- Un espace de manœuvre ∅ 1,50 m en extérieur devant la porte,
- Un espace de manœuvre ∅ 1,50 m en intérieur,
- Hauteur de la cuvette comprise entre 0,45 m et 0,50 m,

Barre d'appui latérale côté cuvette avec angle à 135°
Hauteur entre 0,70 m et 0,80 m,

Dispositif pour fermer la porte derrière soi une fois entré.

Il sera mis en place un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m et l'habillage du meuble sera en retrait de 30 cm par rapport au bord de la tablette pour permettre le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant.

3.1.4. MOBILIERS FIXES

Les équipements, le mobilier ainsi que les dispositifs de commande et de service seront repérés et atteints par les personnes handicapées.

Au droit de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service il sera aménagé un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m.

Pour toute commande manuelle la hauteur sera comprise entre 0,90 m et 1,30 m.

Pour les fonctions nécessitant de voir, entendre, parler la hauteur sera comprise entre 0,90m et 1,30m.

3.1.5. APPAREILS DISTRIBUTEURS

Les appareils ainsi que les dispositifs de commande et de service seront repérés et atteints par les personnes handicapées.

Au droit de tout appareil il sera aménagé un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m.

Pour toute commande manuelle la hauteur sera comprise entre 0,90 m et 1,30 m.

Pour les fonctions nécessitant de voir, entendre, parler la hauteur sera comprise entre 0,90m et 1,30m.

3.1.6. DISPOSITIF D'INFORMATION, SIGNALETIQUE, SONORISATION

Pour les malentendants, il sera mis en place un dispositif de sonorisation qui transmet l'information audio non pas par haut-parleurs et transmission aérienne mais au moyen du champ magnétique créé par une boucle (ou conducteur placé à la circonférence du lieu à couvrir).

Ce champ est destiné à être capté par les bobines réceptrices dont sont munis les contours prothétiques utilisés par les personnes malentendantes et munis d'un commutateur avec position 'T'.

Pour les malvoyants, il sera mis en place :

Une signalétique localisée à position de hauteur de visibilité._

En contraste par rapport au fond en évitant le ton sur ton.

La taille des lettres sera contrastée par rapport au support._

Le graphisme sera simple et clair._

Des Bandes d'éveil de vigilance__en différenciant la Nature du revêtement

Des Bandes de guidage pour résoudre les problèmes de cheminement

Transformer les obstacles dangereux en obstacles gênants, facilement décelables à la canne.

Des dispositifs non contraires à la manipulation de la canne (maille < 2cm, hauteur maximum du vides sous les obstacles (30 cm), inscription des obstacles dans le gabarit pyramidal selon norme

3.1.7. EQUIPEMENTS DE MOBILITE

La circulation intérieure verticale ne sera pas accessible aux publics.

Les locaux au sous-sol sont des locaux techniques, réservés aux agents de maintenance.

3.1.8. EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Pour toute commande manuelle, interrupteurs, claviers ... la hauteur sera comprise entre 0,90 m et 1,30 m.

Pour les fonctions nécessitant de voir, entendre, parler la hauteur sera comprise entre 0,90m et 1,30m.

Les poignées de portes seront facilement préhensibles et manoeuvrables en position "debout" comme "assis", y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet ; leur extrémité sera située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

3.6.1 CABINES DE DESHABILLAGE

Il est prévu 8 cabines réparties comme suit :

- 5 dans les vestiaires individuels, 1 dans le vestiaire groupe, 2 dans vestiaires balnéothérapie.

Cabine accessible sans ressaut

Commandes faciles à manœuvrer et < 1,30 m
Zone d'assise comprise entre 0,46 m et 0,50 m (largeur 30 cm)
Barre d'appui entre 0,70 m et 0,80 m.
Signalisation par pictogrammes
Porte largeur 90 cm
Indication des 2 sens de sorties par pictogramme.

3.6.2 CABINES DE DOUCHE

Il est prévu 4 cabines dans les douches, réparties comme suit :

- 2 dans les douches de la piscine, 2 dans les douches de la zone balnéo

Cabine accessible sans ressaut
Commandes faciles à manœuvrer et < 1,30 m
Zone d'assise comprise entre 0,46 m et 0,50 m
Barre d'appui entre 0,70 m et 0,80 m.
Signalisation par pictogrammes
Porte largeur 90 cm

3.7 PISCINE

Pédiluves accessibles aux personnes à mobilité réduite, forme de pente de 3% à 5%.
Main courante des deux côtés des pédiluves avec débord de 30 cm en entrée et sortie de celui-ci.
Éveil de la vigilance par un marquage au sol visuel et tactile à une distance de 0,50 m du pédiluve.

Les trois bassins seront équipés de potence pour la mise et le retrait de l'eau des personnes handicapées.
Éveil de la vigilance par un marquage au sol visuel et tactile à une distance de 0,50 m de chaque échelle et escalier d'accès aux bassins.
Matérialisation de cheminement podotactile pour accès à la halle bassins.

MAITRE D'OUVRAGE

C.C. DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

MAITRE D'OEUVRE

costearchitectures
BP 19 78550 HOUDAN
T 33 1 30 59 54 95 - F 33 1 30 59 54 99
houdan@coste.fr - http://www.coste.fr